

L'intéressement c'est bien...

L'augmentation des salaires ce serait mieux !

L'intéressement vise à associer les agents aux résultats ou à la performance de l'entreprise en leur versant une prime.

Pour FO Énergie et Mines, l'intéressement doit être calculé en fonction des résultats centralisés, ce qui est un gage de l'égalité de traitement des agents. Cela correspond à la somme des contributions aux résultats de la part des différents métiers. Décentraliser l'intéressement le dénature.

FO Énergie et Mines revendique une meilleure répartition de la richesse créée dans l'entreprise au profit des salariés. La richesse créée est le produit des salariés. Comment motiver les agents lorsque l'on ne cesse de leur demander des efforts supplémentaires sans véritable reconnaissance de leur investissement ? Pour exemple, le résultat net Groupe EDF qui progresse de 5,20 % en 2014, alors que l'enveloppe consacrée au SNB est en baisse passant de 0,80 % à 0,30 % !

Quand les agents décident de l'affectation de leur intéressement, ils peuvent bénéficier d'un abondement du montant placé dans les différents Fonds d'Épargne de l'Entreprise. Dans nos entreprises, ces procédés facultatifs sont mis en place par le

biais d'Accords Collectifs séparés. Une part non négligeable des agents (notamment les plus bas salaires ...) opte pour le paiement immédiat de tout ou partie de leur intéressement, et donc ne bénéficie pas ou que partiellement de l'abondement.

FO Énergie et Mines revendique la valorisation du montant moyen de l'intéressement avant abondement, afin que ces agents ne soient pas pénalisés ! Pour afficher un montant moyen de l'intéressement plus élevé, le taux de l'abondement a été diminué en cas de placement sur le PEG et PERCO ...

De plus, l'intéressement demeure un élément de la rémunération complémentaire, qui ne rentre pas dans le calcul du montant de la retraite. Il ne doit pas, et ne peut pas se substituer aux augmentations salariales, seul réel moyen de reconnaissance du professionnalisme de tous les agents ! La contribution individuelle du salarié doit être rémunérée en priorité en GF et NR, en s'appuyant sur le SNB.

FO Énergie et Mines revendique une politique salariale tant collective qu'individuelle à la hauteur de l'investissement des agents, basée avant tout sur un bon Accord Salarial !

